

16 mai 2006

REPUBLIQUE FRANCAISE
Préfecture de l'Hérault

n° 2006 V

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
et bulletin de liaison des Maires

Spécial

SOMMAIRE

RECRUTEMENT PAR VOIE DE PACTE

Arrêté en date du 16 mai 2006

(Académie de Montpellier/Rectorat)

Autorisant au titre de l'année 2005 et de l'année 2006, l'ouverture d'un recrutement par voie de pacte pour l'accès au corps des adjoints administratifs2

RECRUTEMENT PAR VOIE DE PACTE**Arrêté en date du 16 mai 2006*****(Académie de Montpellier/Rectorat)*****Autorisant au titre de l'année 2005 et de l'année 2006, l'ouverture d'un recrutement par voie de pacte pour l'accès au corps des adjoints administratifs**

Le Recteur,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifiée, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, modifiée, et notamment, l'article 22 bis,
- Vu le décret n° 2005-902 du 02 août 2005 pris pour l'application de l'article 22 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,
- Vu le décret n°2004 – 1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat,
- Vu le décret n° 90-173 du 1^{er} août 1990 portant sur les dispositions statutaires communes applicables au corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat.

ARRETE

Article 1^{er} : Est autorisé, au titre de l'année 2005 et de l'année 2006, l'ouverture d'un recrutement par la voie des Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'état (PACTE) pour le recrutement d'adjoint administratif.

Article 2 : Le nombre total des postes offerts au recrutement visé à l'article précédent est fixé à deux postes.

- Un poste est à pourvoir dans les services académiques de l'éducation nationale au Rectorat de l'Académie de Montpellier – 31 rue de l'Université – 36064 Montpellier.
- Un poste est à pourvoir au Collège Las Cazes à Montpellier.

Article 3 : la date de clôture des inscriptions est fixée au 09 juin 2006, terme de rigueur.

Article 4 : Les candidats retirent et déposent les dossiers à l'ANPE de leur lieu de domicile. Seuls les candidats déclarés admissibles par la commission de sélection seront convoqués pour entretien.

Article 5 : Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département de l'Hérault.

Fait à Montpellier, le 16 mai 2006

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Académie

Guy WAISS

Pour copie conforme aux originaux déposés aux archives de la Préfecture

Montpellier le **16 mai 2006**

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Jean-Pierre CONDEMINE

Toute correspondance concernant le Recueil des Actes Administratifs doit être adressée à M. le Préfet de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault, Direction des Ressources Humaines et des Moyens, Bureau des Moyens et de la Logistique.

Le recueil n'est pas vendu au numéro. Cependant, les organismes privés et particuliers peuvent souscrire des abonnements annuels (1er janvier au 31 décembre) au tarif de 76 euros l'abonnement. Leur demande, accompagnée d'un chèque bancaire ou postal établi à l'ordre de M. le Régisseur des Recettes de la Préfecture de l'Hérault, doit parvenir à l'adresse précisée ci-dessus.

Tous les originaux des arrêtés publiés dans le recueil peuvent être consultés à la Direction des Relations avec les Collectivités Locales, Pôle Juridique Interministériel